

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 10 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Gilles BERLAND, Maire.

Présents : Gilles BERLAND, Yoann GREGOIRE, Pierre LEGAL, Anthony METAY, Sylvie MEUNIER, Xavier PHILIPPOT, David MAROLLEAU, Didier BELAUD, Jean-Pierre GOIN, Yves ROUSSEAU, Ludovic GERON, Guy MOREAU, Dominique POUVREAU, Annie-France GARRY

Excusée : Danièle BELAUD (pouvoir à Dominique POUVREAU)

Date de la convocation : samedi 5 novembre 2022

Secrétaire de séance : Yves ROUSSEAU

Délibération 2022-11-01 Adoption du procès-verbal du Conseil du 13 octobre

Le procès-verbal du Conseil du 13 octobre est accepté à l'unanimité.

Délibération 2022-11-02 Demande de participation pour les enfants domiciliés hors commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état relatif au calcul de la participation communale pour les enfants domiciliés hors commune et fréquentant l'école publique de Vouvant pour l'année **2022-2023**.

Compte tenu des éléments pris en compte, (factures 2021) et le nombre d'enfants inscrits à la rentrée scolaire 2022 (66), le coût de scolarisation d'un enfant à l'école publique, pour l'année 2022-2023, est évalué à **982,34 € par enfant**.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de demander, pour l'année **2022-2023**, aux communes concernées, une participation financière d'un montant de **982,34 € par enfant**.

Délibération 2022-11-03

Ecole : PPMS – choix de l'entreprise pour les travaux de
sécurité

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer un devis relatif aux travaux de sécurité (installation d'une alarme et d'un portier vidéo) à l'école dans le cadre du PPMS.

Deux entreprises ont été sollicitées :

- Entreprise BOUTET pour un total de 3.617,99 € HT (4.341,59 TTC)
- Entreprise PAINSARD pour un total de 5.364,09 HT (6.436,91 TTC)



**CHAUFFAGE TOUTES ÉNERGIES
ÉLECTRICITÉ • PLOMBERIE
ISOLATION • VENTILATION • ZINGUERIE
Spécialiste solaire photovoltaïque**



2671

Mairie de VOUVANT

10 Place de l'Eglise

85120 VOUVANT

DEVIS

Etabli par : Florent BOUTET
Réf : 973720 Date : 07/11/22

Tél : 02.51.00.80.21
Portable :
Email : mairie.vouvant@wanadoo.fr

ECOLE : Interphone + Alarme PPMS

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>Portier Vidéo</u>				
Kit Interphone Vidéo URMET Mininote	Un	1,00	524,68	524,68
Alimentation électrique au TGBT + câblage	Un	1,00	199,93	199,93
Pose raccordement et Mise en service	Un	1,00	495,00	495,00
Total Portier Vidéo				1 219,61
<u>Alarme PPMS</u>				
KIT CENTRALE ALERTE ALERTE ATTENTAT RADIO COOPER-SECURITE	UN	2,00	902,19	1 804,38
Main d'oeuvre pour l'ensemble installation et configuration	Un	1,00	594,00	594,00
Total Alarme PPMS				2 398,38

Notre facture sera établie sur la base du taux de TVA applicable au moment de sa remise. Toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou réglementaires à venir sera répercutée.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes et les accepter.

Acompte 30 % à l'acceptation du devis. 1 302,48

Bon pour accord Date et signature

Total H.T.	3 617,99
Total T.V.A. 20,00 %	723,60
Total T.T.C.	4 341,59
Net à payer (Euro)	4 341,59



Page 1

SARL BOUTET ENTREPRISE - Tél : 02 51 51 68 47 - e-mail : contact@sarlboutet.fr - www.sarlboutet.fr

Siège social : 50 Rue des Plantes - 85120 ANTIGNY

s.a.r.l au capital de 7500 € - TVA Intra. : FR31445307283 - Siret n° 44530728300017 - Code APE : 4322A Dom.Banc. : BPATL La Châtaignerale
IBAN : FR 75 1380 7008 5430 2217 8375 861 - BIC : CCBPFRPPNAN - Ass. Décennale : Groupama 85120 La Châtaignerale Contrat N°049150050003



PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ELECTRICITE - SANITAIRE - ENERGIES RENOUVELABLES

didier
painsard

 painsard@orange.fr

 06 73 66 93 23

DEVIS

Elabli par :
Réf Devis : 4885 Date Devis : 07/02/22
Code client : COMMV

COMMUNE VOUVANT

Place de l'église
85120 VOUVANT

INSTALLATION ALARME SECURITE A L'ECOLE

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
ALARME SECURITE PPMS				
CENTRALE ALERTE ATTENTAT RADIO COOPER-SECURITE	UN	2,00	920,00	1 840,00
DECLENCHEUR ALERTE ATTENTAT COOPER-SECURITE	UN	4,00	211,15	844,60
NUG36602 DIFFUSEUR ALERTE ATTENTAT EATON-COOPER		4,00	291,93	1 167,72
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE ET MISE EN SERVICE	H	1,00	270,00	270,00
Total ALRME SECURITE PPMS				4 122,32
PORTIER				
KIT CLASSE100 V16B LINEA 2000 LEGRAND	UN	1,00	416,77	416,77
ALIMENTATION ELECTRIQUE		1,00	35,00	35,00
MAINS D'OEUVRE DE CET ENSEMBLE ET MISE EN SERVICE	H	1,00	190,00	190,00
MISE EN SEVICE CONSTRUCUTEUR		1,00	600,00	600,00
Total PORTIER				1 241,77



SARL DIDIER PAINSAKD au capital de 6000 € - LES FONTAINES - 85410 CEZAIS
Tel : 02 51 00 87 23 - Fax : 02 51 52 62 67 - SIRET 4516181400011 - APE 433E
TVA intracommunautaire FR204518191400011 - RCS R.M 8501
N° décalé 3937315404 AXA RT Plus - RIB FR78 1470 8001 3986 2747 5400 069



Réf Devis : 4885

Notre facture sera établie sur la base du taux de TVA applicable au moment de sa remise.
Toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou réglementaires à venir sera répercutée.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes et les accepter. Devis valable : 1 mois

Acompte 30 % à l'acceptation du devis. 1 931,07 € TTC

Bon pour accord Date et signature

Total H.T.	5 364,09
Total T.V.A. 20,00 %	1 072,82
Total T.T.C.	6 436,91
Net à payer (Euro)	6 436,91

N°	Récapitulatif	Quantité	Prix U.	Montant H.T.
1	ALRME SECURITE PPMS	1,00	4 122,32	4 122,32
2	PORTIER	1,00	1 241,77	1 241,77

Après délibération et à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de BOUTET Entreprise pour un montant de 3617.99 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération 2022-11-04 **Achat d'un camion**

Après avis de la Commission des finances du 12 octobre 2022, il a été décidé d'acquérir un nouveau camion FIAT modèle DUCATO Benne 3.ST.2.3 140 business, assorti de la reprise du précédent.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte le devis du Garage Perrin Jérémy d'un montant total de 37.588,14 €
- Accepte la reprise du camion FIAT DUCATO Benne immatriculé 1537 XJ 85 du 01/06/2001 moyennant la somme de 3.000,00 €
- Solde à charge de la commune : 34.588,14 €
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature du marché et de tous documents s'y rapportant.

Délibération 2022-11-05 **Désignation de deux « référents vélo » pour la** **Communauté de Communes**

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur cyclable, la Communauté de Communes a invité un représentant de la mairie de Vouvant à participer au premier atelier de concertation qui se tiendra le 17 novembre prochain.

A cette occasion, il est demandé à la commune de désigner deux élus « référents vélo ».

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide de désigner comme « référents vélo » :

- M. Didier BELAUD
- M. Guy MOREAU

Délibération 2022-11-06 **Augmentation du prix du repas du restaurant scolaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2022, le prix du repas facturé aux familles est de 3,20 €.

Cette somme correspond à celle facturée par le prestataire RESTORIA, la commune ayant fait le choix de prendre à sa charge les coûts de personnel et autres charges diverses.

Le secrétariat a été informé par RESTORIA d'une augmentation tarifaire en 2022. Comme annoncé lors de la lettre du 28 août 2022 adressée aux familles, le prix du repas est fixé à 3.50 € à compter du 1^{er} septembre 2022.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'appliquer le prix de 3.50 € aux familles à compter du 1^{er} septembre 2022.
- De mandater le Maire pour la réalisation de cette opération et la signature de tout document s'y référant.

Délibération 2022-11-07 **Convention relative à la gestion des espaces naturels** **sensibles situés sur le territoire de la Commune de** **Vouvant (rives de la Mère)**

Le Maire présente au Conseil le projet de convention à intervenir entre la commune et le département relatif à l'entretien des rives de la Mère.

Vu le code des Collectivités territoriales

Vu l'article 215-21 alinéa 2 et L.113-8 du Code de l'Urbanisme

Vu le Code de l'Environnement

Vu la délibération IV-I 1 du Conseil Départemental en date du 25 septembre 2020

Vu la délibération 9-1 de la commission permanente en date du 22 juillet 2022

Les terrains en cause sont la propriété du département sur une superficie de 4 ha 83a 25 ca cadastrés section B 192, 234, 1053, 1100, 1101, 1103, 1138, 1140, 1338, 1339, 1342, 1343, 1358, 1361, 1363, 1364, 1365, 1367, 1374, 1404, 1405, 1406, 1407, 1416, 1417 section C 1375, 1377, 1410, 1487, 1488, 1489, 1490.

Le taux de participation du département est fixé à 70 % dans la limite d'un plafond de 1500 €/l'hectare. La présente convention est fixée pour une durée de 5 ans. Elle prendra effet le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2027.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide

- de renouveler la convention avec le Département pour l'entretien des rives de la Mère dont le projet est joint à la présente délibération
- de mandater le Maire ou son représentant pour la réalisation de cette opération et la signature de tous documents s'y rapportant.

Questions diverses :

Ont été abordés :

- Point sur les travaux de l'église
- Dénomination de la rue de la cantine
- Edition du bulletin municipal de décembre 2022
- Calendrier 2023 (cérémonie des vœux)

Séance levée à 22h40